

DEPARTEMENT
de la MOSELLE

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE GROSTENQUIN**

ARRONDISSEMENT
de FORBACH

Séance du 22 juin 2012
Convocation du 12 juin 2012

Président : Patrick SEICHEPINE, Maire

Nombre des conseillers élus :
15

Présents : Katia KARST, Michel HAMANT, Armand CHARPENTIER,
André GROSSE, Alain SADLER, Gérard DELLES, Dominique RISSE,
Agnès HAMANT, Françoise GROSSE, Patrick FERY, Thierry
MULLER, Bertrand BADO, Eric HEMMER

Conseillers en fonction :
14

Conseillers présents :
14

PV du 12 avril 2012 : il est adopté à l'unanimité.

1. **Rapport Maison de Santé Pluridisciplinaire : plans**

Le Conseil Municipal, après présentation par Monsieur le Maire des différents plans de la Société SECALOR, mandaté pour effectuer l'étude et le CCAP, accepte, à l'unanimité, le projet de VRD pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire. Il charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches administratives nécessaires.

2. **Plan d'urbanisation**

Ce point est reporté au prochain Conseil Municipal

3. **Travaux église**

Après présentation du devis de l'entreprise BODET de Saint-Nicolas de Port, le Conseil Municipal accepte le devis concernant l'investissement d'une nouvelle cloche de l'église de la commune pour un montant de 1.382,00 € H.T. Il charge Monsieur le Maire de passer commande des travaux.

4. **Travaux terrain de foot**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la Sarl KOENIG de Nancy pour un montant de 1.477,60 € H.T. concernant la réalisation et l'aménagement des toilettes mixtes du vestiaire du Club de Football (afin de pouvoir recevoir les équipes féminines). Il charge également Monsieur le Maire de faire les demandes de devis adéquates concernant les travaux de rénovation des vestiaires.

5. **Vente de terrain**

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, annule la délibération du 15/04/2011 concernant la vente du terrain communal. Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de vendre le terrain cadastré Section 10 n° 316 d'une surface de 10,33 ares à Monsieur CHAUMONT Jérôme et mademoiselle BUA Valentina de NOUSSEVILLER SAINT NABOR pour un montant de 40.000,00 €.

Le Conseil Municipal, autorise la Maire à signer l'acte et à intervenir pour toutes les pièces relatives à ce dossier.

6. Encaissement de chèque

Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable à l'encaissement du chèque n° 8370359 d'un montant de 1.020,00 € de la société AXA correspondant au dédommagement dus au gel sur la chaudière selon l'expertise et l'accord signé.

7. Vente de billets

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au règlement de la somme de 100,00 € à la société TOUSSAINT CHARLES de Berthelming correspondant à l'achat de 100 billets de manège lors de la fête patronale du 16 juin 2012.

8. Cantine : choix du fournisseur

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas reconduire le contrat de prestation de service lié à la livraison de repas pour la cantine scolaire auprès de la Société «Ateliers des Saveurs Gourmandes» de Valmont.

Le Conseil Municipal décide que le contrat sera attribué au traiteur «Chez Claire» de Freyhouse après présentation de leur offre.

Le prix du ticket de cantine à la rentrée scolaire sera de 5.50 €.

9. Récupération porte et fenêtres

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de vendre au prix de 50,00 € chaque fenêtre ou porte de la maison située au 59, rue principale à Grostenquin avant sa destruction pour la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

10. Donation par la société KARISANDRE

Monsieur le Maire expose que la SARL KARISKANDRE propose de céder à titre gratuit à la Commune la voirie et équipements communs du lotissement dénommé «Saint Jean» situé à GROSTENQUIN (Moselle) cadastrée Section 10 n° 346/61 – Pfuhl- 33,54 ares et Section 10 n°334/61 – Pfuhl-11,13 ares, terre à bâtir et précise avoir réceptionné tous les plans de récolement et levée de réserve ainsi que le procès-verbal de réception des travaux correspondants.

Après prise de connaissance des plan et procès-verbal susvisés, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la donation de la parcelle Section 10 n° 346/61 consentie par la SARL KARISANDRE et autorise le Maire à signer l'acte de donation à recevoir par Me Bernard PAX, notaire à PUTTELANGE-AUX-LACS ; les frais notariés de cet acte étant à la charge de la commune

11. Mise en non-valeurs

Suite à la demande de la Trésorerie de Grostenquin/Morhange, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de mettre en non-valeur les sommes suivantes :

- 30,00 € de la Société OUTIROR
- 1.033,99 € de la Société EDF

12. Travaux de réfection de trottoirs sur la commune

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après que Monsieur GROSSE André se soit retiré, accepte le devis de l'entreprise TERRA-EST de Vahl-Ebersing concernant accepte les travaux d'aménagement pour un montant de 58.239,85 € H.T, suite à l'appel d'offre à savoir :

- Réalisation de trottoir
- Rabotage Rue des Mésanges
- Travaux zone artisanal et rue des Eglantiers

Ce projet entre dans le cadre du programme PACTE Aménagement 2012-2014.

13. **Assainissement**

Suite aux travaux d'assainissement réalisés par la Communauté de Commune du centre Mosellan pour la commune de Grostenquin,

Suite à la présentation de Monsieur le Maire,

La commune souhaite faire des échanges de terrains avec le consort DELLES RICHARD, afin de permettre la mise en place de la lagune.

Le Conseil Municipal, après que monsieur DELLES GERARD se soit retiré, accepte à l'unanimité l'échange des terrains.

- Les modalités et conditions d'échange des terrains seront vues ultérieurement.

Le Maire,
Patrick SEICHEPINE